



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 février

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 1

Procuration : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2018, le 21 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jacques LAMBLIN, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME, M. Maurice HERIAT remplace Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAVOIL remplace Mme Dominique JACQUOT, M. Eric TAVERNE remplace M. Philippe ARNOULD.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. René ACREMENT pouvoir à M. Bernard MULLER, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE pouvoir à M. Michel MARCHAL.

### Etai(ent) excusé(s)

M. Philippe ARNOULD Excusé remplacé par M. Eric TAVERNE, M. Jacques DEWAELE Excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Dominique JACQUOT excusée remplacée par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS était excusé, M. Jonathan KURKIENCY Remplacé par M. Maurice HERIAT.

**2018-002**

Date de convocation  
08/02/2018

DATE D'AFFICHAGE  
...././..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

### FINANCE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Document joint en annexe

- Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
- Vu les dispositions de la loi ATR du 6 février 1992 relatives au débat d'orientations budgétaires,

Il est proposé au comité de pôle,  
De PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 afin de préparer le budget primitif

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Baccarat  
Le Président,



SOUS-PRÉFECTURE  
DE LUNÉVILLE

26 FEV. 2018

COURRIER ARRIVÉE



## Débat d'Orientation Budgétaire 2018

SOUS-PREFECTURE  
DE LUNÉVILLE

26 FEV. 2018

COURRIER ARRIVÉE

- **Contexte :**

Le PETR du Pays du Lunévillois est financé par la contribution de ses membres, des subventions, et percevra directement au 1<sup>er</sup> juillet 2018 le versement transport.

Le PETR est reconnu pour la mobilisation de son ingénierie en accompagnement des porteurs de projet du territoire qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, la Région et le Département accompagnaient financièrement l'ensemble des postes des agents du Pays. Dans le cadre de l'harmonisation des règlements d'intervention, la Région Grand Est a instauré une modification pour le soutien à l'ingénierie qui s'applique à partir de 2018. Ainsi, 2 postes maximum pourront être accompagnés au lieu de 5 précédemment.

Le PETR a déposé en septembre 2017 un dossier d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projet ADEME/REGION GRAND EST « Ambassadeur de la Mobilité Durable ». Le PETR ne pouvant confirmer la compétence Mobilité à la date du choix des retenus (fin octobre 2017), la candidature est reportée à l'appel à projets 2018.

Enfin, il est rappelé que le délai de versement des fonds européens complique la gestion quotidienne du PETR. En effet, les dépenses liées à l'animatrice et la gestionnaire sont pris en charge dans ce cadre à hauteur de 90%. A ce jour, l'animation et la gestion de 2015/2016 pour un montant de 65 624,24 n'est toujours pas versée par l'Agence de services et de paiement (ASP).

- **COTISATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES**

Dans un environnement national de plus en plus contraint, il n'est pas répercuté de hausse de la contribution des EPCI par habitant au Budget principal et au Budget annexe de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois.

Malgré le délai de paiement, une mobilisation significative des subventions européennes dans le cadre des actions du PETR jusqu'à 2020 pour la Maison du Tourisme est mise en œuvre.

Il est étudié une diversification des sources de financement (Etat-Contrat de ruralité) et sur appel à projets compte tenu de la réduction globale de marge de manœuvre.

Ainsi il est proposé

	Nombre d'hab. BASE DGF	PETR - LEADER	I P L	Mission Locale	Cotisations globales	TOTAL	Maison du Tourisme	
Cotisations CC	80 193	2,12	0,16	1,52	<b>3,80 €</b>	304 733,40	<b>1,05 €</b>	84 202,65

## **MISSION D'INGENIERIE ET DE MISE EN OUVRE DES MISSIONS ET DE LA COMPETENCE MOBILITE**

### **1/ OBJECTIFS MISSION D'INGENIERIE**

#### **• DECLINAISON ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE**

Suite aux premières contractualisations réalisées en 2016 avec l'Etat et avec le Conseil départemental, le Pays poursuivra la mise en œuvre des actions prioritaires lorsqu'il est missionné sur le sujet et accompagnera les porteurs des actions du projet de territoire pour faciliter leurs émergences. Le PETR participera à l'élaboration Pacte Offensive Croissance Emploi- POCE proposé par la Région aux intercommunalités.

Dans le cadre du contrat de ruralité, un accompagnement des porteurs publics est assuré pour permettre aux communes ou à leur groupement de mobiliser tous les soutiens possibles pour leur projet. Le PETR assure auprès de l'ETAT, la Région (y compris dans son rôle d'Autorité de gestion pour les fonds européens) et le Département que des projets participant à la concrétisation du projet de territoire trouvent écho dans les dispositifs.

#### **• ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME LEADER**

Suite à la signature de la convention de financement actée avec l'autorité de gestion, la cellule d'animation du programme LEADER poursuit une campagne d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et des acteurs locaux sur les territoires pour faire connaître et promouvoir le programme LEADER.

Elle assure une mission d'accompagnement auprès des porteurs de projet pour les aider à monter leurs projets. Elle assure ensuite l'instruction des dossiers à travers l'organisation des comités techniques et celle des comités de programmation.

Un travail de partenariat en réseau sera poursuivi pour favoriser l'échange d'expériences au sein du réseau Leader et la mutualisation éventuelle de certains projets.

#### **• ELABORATION ET ACCOMPAGNEMENT DE DISPOSITIFS SPECIFIQUES**

2 règlements spécifiques ont été élaborés pour permettre d'accompagner des porteurs de projets privés à les concrétiser :

- dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial : 4 150,00 € (convention avec le Conseil Départemental)
- dans le cadre des orientations LEADER et la montée en gamme ou la création d'hébergements touristiques : fonds d'amorçage 10 000,00 €

### **2/ RESSOURCES HUMAINES DE LA STRUCTURE**

#### **Moyens existants**

Il est précisé qu'actuellement le PETR compte 2 agents en situation de détachement et un agent en situation de mise en disponibilité pour raison personnelle (jusqu'au 30 juillet 2018).

L'équipe salariée du Pays est composée de la manière suivante :

- une directrice au PETR
- une directrice à la Maison du Tourisme
- un chargé de mission transition énergétique
- une secrétaire (à 80 %)
- un agent comptable : 50% pour 6 mois – 75% agent en disponibilité
- une animatrice du programme LEADER
- une gestionnaire du programme LEADER

#### **Moyens supplémentaires**

- Des mises à dispositions formelles d'agents des CC sont réalisées dans le cadre du Tourisme, de la Mobilité et de la Plateforme
- Mise à disposition Coordinatrice Comité Local de Santé mental (1/2 ETP) et une secrétaire (1/4 ETP) par le centre psychothérapique de Nancy-Laxou
- Recrutement d'un ambassadeur de la mobilité durable (appel à projet ADEME/REGION) (base maximale de 40 000,00 € pour le coût chargé du poste – 24 000 € du poste pris en charge par l'ADEME à partir du 2<sup>ème</sup> semestre) budget Mobilité

### **Transition énergétique et écologique : la plate-forme locale de rénovation énergétique**

Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec LER et l'EIE du Lunévillois, la plate-forme locale de rénovation énergétique vise d'une part à proposer un accompagnement renforcé auprès des particuliers dans le parcours de rénovation énergétique de leurs logements et d'autre part à structurer une filière professionnelle locale en capacité de répondre aux enjeux de rénovation énergétique d'un niveau de performance BBC.

Un visite technique gratuite est proposée en amont de chaque parcours pour étudier avec chaque ménage leur situation, dresser un état des lieux thermique de leur habitation et proposer des préconisations pour un projet de rénovation global ou par étapes de haute performance énergétique. A la suite du marché lancé en 2017, ce service est assuré par l'association LER pour un prix unitaire de 220,00 € par visite dans la limite de 200 visites par an. Les Communauté de Communes participent financièrement à cette prise en charge à hauteur de 150,00 €.

Des moyens d'ingénierie mutualisés entre le PETR et les Communautés de Communes assurent la coordination et l'animation de la plate-forme pour notamment en assurer sa promotion, veiller à son bon fonctionnement, mobiliser les acteurs locaux et évaluer son impact. L'accueil des particuliers est assuré dans chaque communautés de communes et permet de conserver le niveau de proximité recherché.

Les actions d'animation et de communication sont organisées en partenariat étroit avec les intercommunalités et les communes pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique et notamment repérer les situations de précarité.

La convention signée en mars 2017, avec l'association LER rappelle la conduite des missions classiques de l'Espace Info Energie, pour le versement d'une subvention de 4 500,00 €, dans le cadre du cahier des charges de l'ADEME et charge les conseillers info-énergie de la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement renforcé auprès des ménages dans le cadre de la plate-forme de rénovation énergétique.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Marché 1ères visites : LER	44 000,00 €	ADEME	45 000,00 €
Convention LER accompagnement renforcé	30 000,00 €	Région Grand Est	17 500,00 €
Communication	4 000,00 €	Remboursement CC 1ères visites	30 000,00 €
Logiciel de suivi	10 000,00 €	Fonds propres PETR	56 425,00 €
Personnel	60 925,00 €		
<b>Total</b>	<b>148 925,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>148 925,00 €</b>

Dans le cadre de sa labellisation TEPCV, le PETR collecte et revend pour le compte des communes et des communautés de communes des CEE. Il est rappelé que ce dispositif n'est à ce jour valable que jusqu'au 31 décembre 2018. Une partie de cette revente est reversée par biais de convention aux porteurs de l'investissement sur la base d'un reversement d'un taux des dépenses éligibles. La différence permettra au PETR de constituer un fonds à destination des particuliers. Le PETR conservera sur ce fonds les frais liés à cette action : participation aux frais de structure et personnel du PETR + contrat de service signée avec EDF (18 000,00 €) + Frais liés à la plateforme nationale de revente des CEE (environ 1 000,00 €). Un règlement d'accompagnement financier des particuliers participera à la massification de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

## Tourisme

Il est rappelé que la Maison du Tourisme fonctionne sur le principe de mission déléguée par les Communauté de Communes qui conservent pleinement leur compétence. Ainsi, seule la Directrice de la Maison du Tourisme est sous contrat PETR.

A ce jour, trois bureaux d'information touristique accueillent le public physiquement, par téléphone ou par mail : deux toute l'année et un saisonnier. L'équipe de conseillers en séjour est mise à disposition gracieusement par les Communautés de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et de Vezouze en Piémont.

Ainsi, la CCTLB et la CCVP contribuent respectivement, en plus de leurs cotisations, à hauteur de : 179 526.51€ et 7 666.53€.

En 2018, la Maison du Tourisme se dote d'un 4<sup>ème</sup> bureau d'information touristique. Son ouverture sera saisonnière au sein de l'ancienne gare de Magnières, abritant les draïnes de l'association Val de Mortagne. L'objectif est d'optimiser une diffusion de l'information touristique homogène sur l'ensemble du Pays du Lunévillois.

La situation du bureau d'information touristique de Baccarat, situé au sein du Pôle Bijou, n'est pas suffisamment attractif. L'opportunité de louer un local dans la rue principal face à la boutique Baccarat SA se présente. Sur le même principe que l'ensemble des bureaux d'information touristique, le budget de la Maison du Tourisme prendra à sa charge les frais de loyer et de charges à hauteur de 40%.

Le plan d'action de promotion et de communication 2018 a été validé en novembre 2017.

Il prévoit des salons axés sur le Tourisme vert et les pays frontaliers comme par exemple le Salon Vert Bleu Soleil à Liège, du 8 au 11 février – env 20 000 visiteurs (en partenariat avec le CRT Grand Est) ou Tendances Nature à Reims - mars. Environ 18000 visiteurs.

Les brochures par thématique au nombre de 3 « Savoir-faire et Métiers d'art » ; « Tourisme vert et activités ludiques » « Patrimoine et tourisme de mémoire » seront éditées et le lancement des premières fiches « Topo rando » (lien avec les clubs et les CC du territoire) seront harmonisées aux couleurs de la Maison du Tourisme.

Une application sera également réalisée en lien avec le Championnat de France de Montgolfière.

Il est rappelé également la poursuite de la démarche qualité débutée : Tourisme et Handicap pour accueil de Lunéville et Saint-Sauveur (le bureau actuel de Baccarat est déjà labellisé).

Sans oublier la mise en œuvre du « Label Accueil Vélo » une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.

C'est dans ce cadre que l'achat et la gestion d'une flotte de vélo électriques devra être mis en œuvre. (Convention TEPCV dépenses 40 000,00 € recettes subvention 20 000,00 €)

Des recettes nouvelles sont attendues avec la mise en place du guide du partenariat (adhésion des hébergeurs/restaurateurs/sites touristiques...) et le développement des produits touristiques en lignes.

## **Conseil Local de Santé Mentale**

Une convention a été signée le 1er avril 2016 par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois et le Directeur du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) afin de permettre l'extension du CLSM à l'ensemble des Communautés de Communes composant le Pays du Lunévillois officialisant ainsi le Conseil Local de santé Mentale du Pays du Lunévillois.

Il est ainsi proposé de poursuivre des actions pris en charge financièrement dans le cadre de l'appel à projet LABEL VIE (territoire du Sânon), d'animer et participer aux journées SISM.

Dans le cadre du contrat de ruralité, un travail technique a été engagé afin de confirmer l'opportunité d'élaborer un Contrat Local de Santé.

## **MOBILITE**

Le PETR est compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mise en œuvre des actions de mobilité seront financés par le Versement transport au taux de 0.6%. Au moment de ce débat seuls des estimations de recettes sont réalisées : 1 400 000 €

Les dépenses de fonctionnement couvriront les dépenses des transports urbains et des transports à la demande (TAD Lunéo et TEDIBUS) ainsi que la centrale de mobilité.

Concernant le transport urbain : Il est rappelé que la procédure d'une nouvelle délégation de service public est actuellement conduite qui proposera un service opérationnel pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'ouverture des offres s'est déroulée le mercredi 7 février. Avant négociation, le prix du prestataire retenu se situe dans les mêmes proportions que la délégation actuelle.

Pour les premiers six mois : le montant à reverser au délégataire s'élève à 450 000 €.

## **Centrale de mobilité :**

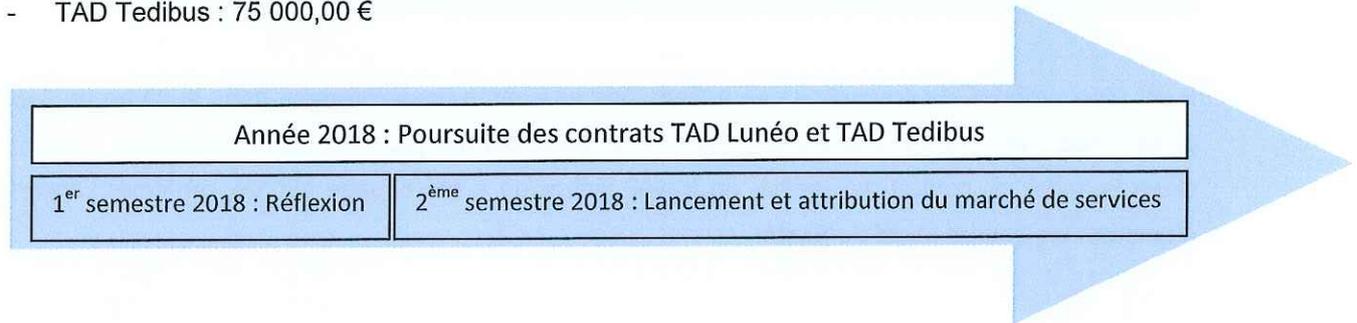
La centrale de mobilité est négociée dans le cadre de la délégation de service public qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Jusqu'à cette période la centrale de mobilité confiée au Synergihp sera opérationnelle pour un coût de 7 500,00 €.

## Transports à la demande et nouvelles mobilités

Afin de proposer des services les plus en adéquation avec les attentes des territoires, il a été décidé de poursuivre en 2018 les contrats relatifs au Transports à la demande :

- TAD Lunéo : 100 000,00 €
- TAD Tedibus : 75 000,00 €



## Investissements

### - **Gare de Bayon-Virecourt**

Dans le cadre du contrat de réciprocité avec la Métropole du Gand Nancy, le projet de réaménagement de la Gare de Bayon Virecourt est conventionné avec Gare et Connexions – SNCF, la Région Grand Est, le Département. Le reste à charge du projet global s'élevant à 530 000,00 est de 140 000,00 € ; Subventions attendues ETAT – DSIL 200 000,00 – Région Grand Est 140 000,00 – Département 50 000,00.

La maîtrise d'ouvrage est déléguée à Gare et Connexions – SNCF.

### - **Gare de Saint-Clément**

- Installation de **bornes de recharges électriques** : dans le cadre de la convention TEPCV signée par le PETR, une dépense de 125 000,00 € permettra d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques et une recette de 80 000,00 € sera perçue pour cette action.

## RAPPEL DES POLITIQUES RECONDUITES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT

Convention 2018-2019-2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Soutien au fonctionnement de la plateforme d'initiative IPL	12 830,88 €	Cotisation spécifique (0.16€ par habitant)

### DEVELOPPEMENT CULTUREL (politique reconduite)

Il est rappelé que dans le cadre de sa labellisation, une nouvelle convention triennale 2017-2019 a été signée avec le Théâtre de la Méridienne (convention avec les partenaires DRAC, Région, Conseil général).

Cette convention est mise en avant dans le cadre du contrat de ruralité et des actions spécifiques pourraient être renforcées dans ce cadre.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Méridienne Théâtre de Lunéville	15 000,00 €	Fonds de cotisations Pays

### **INSERTION, EMPLOI, SOLIDARITE**

Poursuite du partenariat avec la Mission locale du Lunévillois et le CIDFF dans le cadre de conventions 2018-2019-2020

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Mission locale du Lunévillois	121 893,36 €	Cotisation spécifique (1.52€ par habitant)
Convention avec le CIDFF	23 000,00 €	Fonds de cotisations Pays

### **LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU LUNEVILLOIS**

Le Conseil de développement représente au sein du PETR le secteur privé et la société civile. Il est associé aux travaux du PETR et siège avec une voix consultative au sein des instances de gouvernance du PETR.

Comme prévu dans la convention de partenariat avec le PETR 2017-2018-2019, une partie de l'ingénierie du Pays peut être dédiée à l'animation des travaux du conseil de développement et une subvention annuelle est versée pour doter l'association des moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs de l'année.

Dans le cadre de l'accueil d'un étudiant en stage, le PETR pourra notamment mettre à disposition un bureau et les outils bureautiques et participer à l'encadrement du stagiaire.

Convention avec le CDPL	3 500 €	Fonds de cotisations Pays
-------------------------	---------	---------------------------

### **EMPRUNT**

Comme pour les années précédentes, le financement des missions et de l'activité du PETR ne comporte que peu de marge de manœuvre au regard de la trésorerie nécessaire pour en assurer le maintien qui percevra les paiements des aides européennes et régionales de manière sporadique en 2018 et au-delà ; ce qui n'exclut pas de devoir recourir à la ligne de trésorerie de 60 000,00 € contractualisé auprès du Crédit Mutuel.

En fonction de besoins spécifiques qui peuvent survenir dans le cadre d'investissements liés à la compétence Mobilité, les élus se laissent la possibilité de recourir à l'emprunt

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

--	--	--

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

--	--	--

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

--	--	--

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act